



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 février 2014

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Anne LARROUY - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Sandra GALLINARO - Anne Marie JUCLA - Vincent LAPUYADE - Pascal ROUZOUL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Francis DUSSILLOLS.

Le compte rendu de la séance du 10 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil qui l'accepte :

- ✓ d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : répartition des financements du programme de signalétique touristique, vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2013
- ✓ de retirer de l'ordre du jour le point concernant les VRD du lotissement Domaine de Castelnau car la situation juridique du terrain concerné n'a pas pu être clarifiée.

INFORMATIONS DIVERSES

BOIS POUR LA CHAUFFERIE

Le bois fourni actuellement est de bonne qualité, sec et criblé, ce qui permet un bon rendement de la chaufferie et du réseau de chaleur. Pour que le bois de la prochaine saison de chauffe soit sec à temps, il convient de le commander dès maintenant. La solution offerte par Castelmoron Bois pour une année en circuit court et à un tarif avantageux, amène le Conseil à mandater le Maire pour négocier avec l'aide du SIPHEM, un contrat de 3 ans en prévenant les autres collectivités intéressées.

SCÈNES D'ÉTÉ

La petite médiathèque souhaite présenter un spectacle dans le cadre des « scènes d'été » au mois de juin. S'il était confirmé que la Commune ne peut bénéficier que d'une prestation aidée du Conseil Général, l'association Les Gavès se chargerait de la 2^{ème} contre une subvention à prendre sur les crédits « animations ».

JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSISTANCE

Une loi a créé en 2013 une « journée nationale de la résistance » fixée au 27 mai, date anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance. Ni chômée ni fériée, cette commémoration impliquerait les enseignants. Le Maire en informe le Conseil et souhaite que l'école en soit saisie mais laisse le choix à la prochaine assemblée d'organiser une action ou pas.

COMPTE RENDU DE RÉUNIONS

- ✓ SIPHEM : la récente modification des limites intercommunales et donc des communes adhérentes a obligé à refaire l'élection du Président et Michel FEYRIT a été réélu en attendant le renouvellement des conseils municipaux en mars. Le Comité syndical a pris 2 décisions importantes : l'embauche de Guillaume FARGUES technicien spécialisé issu du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) pour réaliser une étude sur la filière bois et l'ouverture d'un poste de technicien pour conduire l'étude de Territoire à Energie Positive (TEPOS). En effet, 7 territoires ont été retenus en Aquitaine après appel à projets dont le SIPHEM. À ce sujet est évoquée l'offre du SDEEG de groupement de commande pour certaines énergies et le gaz en particulier, le bois pouvant être concerné à plus ou moins long terme.

- ✓ CDC commission 6 : la commission a reçu CVLV pour les problèmes de la Ludothèque et les 2 associations gérant des centres de loisirs pour l'augmentation annuelle des dotations (2%). AVL a formulé une demande d'augmentation du budget de l'ANIM'J en raison de projets à l'intention des adolescents. Pour que les délégués communaux appuient cette demande, l'association devra fournir des précisions sur ce projet. La Commission de transfert des charges se réunit pour le transfert de la maison du Tamon et du terrain.
- ✓ CDC commission 3 : le Club Nature Environnement lance un appel à projets pour 2014/2015 sur le thème de la Garonne (eau, pollution, pesticides, faune, flore ressource en eau...) afin de trouver une association qui portera les interventions et interviendra dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires (dont 6 séances à St Pierre d'Aurillac).

ORDRE DU JOUR

VENTE DE BOIS

Michel HILAIRE, que le Conseil avait chargé de négocier la vente de bois d'éclaircissement des parcelles communales de bord de Garonne, détaille au Conseil les offres de prix des 2 sociétés consultées avec l'aide d'un technicien du CRPF et du SIPHEM.

COFOGAR : 50 € le m³ pour le frêne en petit sciage
 7 € le stère de bois de chauffage en frêne commun
 50 € le m³ pour le noyer en petit sciage

sarl CASTELMORON BOIS :
 10 € le stère pour frêne et noyer en bois de chauffage
 60 € le m³ pour les grumes de noyer diamètre 25 cm et plus
 50 € le m³ pour les grumes de frêne diamètre 25 cm et plus

L'offre de Castelmoron Bois est la plus intéressante et en plus le chantier est nettoyé du petit bois. Le Conseil la retient en chargeant Michel HILAIRE d'organiser le chantier avec les services techniques. La recette sera versée au budget 2014 à l'article 7022 « coupes de bois ».

TARIFS DE LA CHALEUR BOIS

Une erreur de frappe a été constatée sur les tarifs votés en décembre pour application au 1er janvier 2014. A la place d'un abonnement de 26,78 € par Kwh pour une puissance souscrite de moins de 20 Kw, il convenait de lire 36,78 €. Le Conseil donne son accord à cette modification et arrête les tarifs applicables au 1er janvier de la façon suivante :

puissance souscrite	abonnement (<i>part fixe</i>) par kw souscrit	consommation (<i>part variable</i>) par kwh fourni
moins de 20	36.78 €	0.045 €
de 20 à moins de 30	42.84 €	0.040 €
de 30 à moins de 100	48.20 €	0.040 €
100 et plus	65.00 €	0.035 €

PROLONGATION D'UN AN DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle au Conseil la discussion de la dernière séance, les arguments donnés et la proposition de la Commission VRD pour tenir compte de l'évolution du schéma départemental de coopération intercommunale en matière d'eau et d'assainissement. Le Conseil décide à l'unanimité de prolonger d'un an la Délégation de Service Public à l'entreprise VÉOLIA EAU et sollicite l'aide des services du Conseil Général pour mener à bien la négociation de cet avenant.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Après examen des déclarations d'intention d'aliéner et compte tenu de l'absence de projet communal sur les secteurs concernés, le Conseil décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour les propriétés suivantes :

- ✓ Parcelle ZH 88 rue de la Gare
- ✓ Parcelle AM 41 route de Mounissens

CESSION D'UNE PARCELLE DANS LE CADRE DE LA VOIE VERTE

Après examen du plan et du projet de promesse de vente, le Conseil décide de céder à la Communauté de Communes des Coteaux Macariens pour la réalisation de la « voie verte » la parcelle qui lui appartient juste de l'autre côté de la passerelle sur le Beaupommé en Bord de Garonne. D'une superficie de 471 m², la parcelle ZE 2 sera cédée au prix de 150 € et le Conseil autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente y compris l'acte authentique.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE PORTÉ PAR LA CDC DES COTEAUX MACARIENS

Ce projet travaillé depuis plusieurs années a donné lieu à l'adoption d'une charte et un recensement des besoins et le groupement de commandes va pouvoir passer à la phase opérationnelle. La Communauté de Communes a validé en décembre dernier une répartition du financement. Le Conseil après examen de cette répartition l'adopte à son tour de la façon suivante :

- ✓ Prise en charge par les professionnels du tourisme de la signalisation d'information locale les concernant
- ✓ Prise en charge par les communes de la signalisation d'information locale des lieux dits et des bâtiments, infrastructures, services publics...
- ✓ Prise en charge par la CDC de la signalisation locale des routes thématiques, des bâtiments, infrastructures et services lui appartenant, de la totalité des mâts et des Relais Information Service (2 maximum par Commune).

Les commandes seront payées par la CDC qui demandera aux communes le remboursement de la part qui leur revient. Le Conseil autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2013

Afin de gagner du temps lors du prochain conseil qui examinera les budgets 2014, le Maire propose au Conseil d'examiner et d'adopter les comptes de gestion et comptes administratifs de 2013 des 3 collectivités (commune, assainissement et chaufferie bois) qui ont été vus par la Commission des Finances. Il demande à Michel HILAIRE de présenter les comptes administratifs en son absence puisqu'il doit quitter la séance.

Les résultats de fonctionnement des 3 collectivités sont alors détaillés :

clôture comptes 2013	commune	assainissement	chaufferie bois
fonctionnement			
résultat 2013 (recettes - dépenses)	83 656.76 €	13 133.50 €	18 878.37 €
résultat 2012 reporté	57 976.69 €	3 204.57 €	-19 548.50 €
résultat cumulé à affecter	141 633.45 €	16 338.07 €	-670.13 €
investissement			
résultat 2013 (recettes - dépenses)	96 264.71 €	-7 436.78 €	-12 127.13 €
résultat 2012 reporté	44 528.00 €	48 662.70 €	96 555.87 €
résultat cumulé à affecter	140 792.71 €	41 225.92 €	84 428.74 €

RAR dépenses	228 000.00 €	0.00 €	0.00 €
RAR recettes	277 685.00 €	0.00 €	0.00 €
en report de fonctionnement au chapitre 002	41 633.45 €	6 338.07 €	0.00 €
affectation en investissement au 1068	100 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €

Il informe le conseil que la commission a également travaillé à une évaluation concernant la fiscalité 2014 sur la base d'une augmentation des bases de 1% à taux constant et avec une augmentation des taux. Il en résulte qu'une augmentation de 1% des impôts rapporterait à la commune une recette supplémentaire de 3.397 €. La commission a également examiné les grandes lignes des travaux sur les bâtiments et des achats de gros matériels sur la base de critères d'urgence technique, budgétaire, financière et sociale étant précisé que l'école est le plus gros investissement engagé. Michel HILAIRE insiste sur l'importance de réaliser des travaux en régie tant pour les économies qu'ils constituent que pour l'effet positif sur l'excédent de fonctionnement. Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion du receveur pour 2013 ainsi que les affectations qui reprennent les chiffres ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h45.